

L'Echo - 14/06/12

Duel musclé entre Stephan Jourdain et la famille Dupuis

Les enchères pour la reprise du groupe de presse uclois Dupedi ont monté... Tout comme le ton dans le prétoire.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

Salle bondée, ténors du barreau, présence du substitut du procureur du roi: le dossier de la reprise du groupe de presse Dupedi (L'Événement, Talkies, La Gazette Diplomatique, Voyages-Voyages) placé en réorganisation judiciaire n'est pas anodin («L'Echo» du 7 juin).

La semaine passée, le juge Patrice Libiez avait remis l'audience à huitaine suite aux doutes émis par les avocats d'un des candidats repreneurs, Stephan Jourdain et consorts, sur la valeur de la société en raison d'échanges pub non comptabilisés.

Depuis, les candidats ont remis au mandataire de justice Alain Henderickx des offres revues à la hausse. La première, de Publishing Regie, ne porte que sur Talkies: 35.000 euros et la reprise de trois collaborateurs au lieu de deux. Le groupe Berpress de l'homme d'affaires Jacques Berrebi a doublé son offre initiale pour la porter à un million. Il reprendrait L'Événement et la Gazette Diplomatique, 10 employés, mais pas le passif social portant sur le mois de juin. En audience, son avocat a indiqué qu'il ajouterait 100.000 euros, ce qui couvrirait ce passif. Ce qui a irrité Alain Zenner, appelé à la rescousse par les conseils de Stephan Jourdain et père de la loi sur la continuité des entreprises. Il juge cette manière d'agir peu conforme.

Les frères Dupuis, actionnaires de Dupedi, ont de leur côté relevé leur offre, qui porte sur L'Événement et la Gazette Diplomatique, de 330.000 à 400.000 euros. Ils reprendraient 19 des 27 employés et s'engagent à ne pas procéder à de licenciement éco-

Les candidats à la reprise du groupe de presse Dupedi ont revu leur offre à la hausse.



nomique pendant un an. «C'est clairement elle qui doit être retenue, plaide Olivier Clevenbergh, l'avocat des Dupuis, car elle répond au premier objectif de la loi qui est de maintenir l'emploi et d'assurer la poursuite des activités.»

Défaut de transparence

Reste celle de Stephan Jourdain qui ne porte plus que sur la reprise de L'Événement, 12 employés, mais qui est passée de 425.000 à 800.000 euros. «Une offre faite à titre conservatoire pour rester dans le jeu, indique Yves Oschinsky, son avocat. Nous maintenons qu'une fois que le mandataire de justice a déposé sa requête décrivant les offres, il n'y a plus lieu de sur-

enchérir.» Stephan Jourdain nous a dès lors indiqué maintenir son offre initiale: la reprise de l'ensemble des activités pour 425.000 euros.

«Quand on fait ce type de procédure, les enchères doivent se faire dans un contexte de transparence totale», estime Alain Zenner. Allusion au fait que les candidats repreneurs en quête d'informations étaient systématiquement renvoyés vers les frères Dupuis. Ce qui avait amené la semaine dernière les avocats de Stephan Jourdain à mettre en avant les irrégularités évoquées plus haut.

Le sujet est revenu dans le prétoire hier. Des publicités non facturées auraient profité directement aux actionnaires et non à l'entreprise; des employés auraient été rémunérés sous forme d'espaces publicitaires à valoriser eux-mêmes. «Vrai ou faux?», demande le substitut du procureur du roi en scrutant les membres du personnel présents dans la salle. Silence. Malaise. L'avocat des 15 employés qui soutiennent les Dupuis ne peut cacher sa surprise: «Vous demandez à mes clients de s'autoincriminer, ce n'est pas le lieu pour ça!» Et de plaider pour l'offre des Dupuis: «Pour des raisons objectives et subjectives: il existe entre mes clients et la famille Dupuis un respect mutuel.» Une source interne jure ses grands dieux que les pressions qu'auraient faites la direction pour empêcher le personnel de rencontrer les candidats acquéreurs sont imaginaires.

De l'intervention du substitut, qui a pointé des failles dans les offres des concurrents de la famille Dupuis (le passif social non assumé par Berpress, le projet d'acquisition par Stephan Jourdain au nom d'une société pas encore constituée...), on peut déduire que celle-ci semble la mieux placée. Réponse en milieu de semaine prochaine.